



## Convention de Coopération et de développement

Le présent document a pour objet de définir les modalités d'accompagnement par les partenaires du Programme ALIZE®.....

le projet de développement de la Société :

....., représentée par Monsieur .....

dont le siège social est situé :

.....  
.....

dans le cadre du programme d'appui au développement économique local mis en place sur proposition de l'Association Développement & Emploi, représentant le Comité National de Pilotage,

### Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le Programme ALIZE® est une démarche de participation au développement économique local qui appuie la création d'activités notamment au travers du développement des entreprises avec pour finalité la création d'emplois.

Ce programme est co-financé par les Pouvoirs Publics et des grandes entreprises privées ou publiques.

### Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit entre :

Monsieur ....., Directeur ....., représentant la Société .....

Monsieur ....., le « mandataire »

Monsieur ....., Président du Comité d'Agrément ALIZE® .....

## ARTICLE 1 – PROJET DE DEVELOPPEMENT

La Société ..... est désireuse de développer un nouveau projet de ..... qui permettra d'assurer la croissance de l'entreprise.

(description détaillée du projet, incluant notamment le lieu de réalisation sur le territoire).

Le Comité d'Agrément d'ALIZE® ..... et la Société ..... se sont rapprochées et ont défini ensemble les conditions d'un accord visant à faciliter le développement de la Société ....., en contrepartie de création d'emplois.

Sur le territoire de ....., le Comité d'Agrément du Programme ALIZE® a donné mandat à ..... appelé « le mandataire » pour accompagner le projet de ..... Le mandataire assurera un suivi détaillé du projet pour le compte du Comité d'Agrément dans les conditions prévues aux articles 6 et 7.

## ARTICLE 2 – AIDE AU DEVELOPPEMENT APPOREE PAR LE DISPOSITIF ALIZE®

Le projet de la Société ..... a été étudié par le Comité d'Agrément d'ALIZE® et approuvé le .....

Le dispositif ALIZE® accordera à la Société ..... dans le cadre des actions prévues et liés à son projet de développement :

- un appui en compétences représentant ... jours/cadre, ingénieur, technicien, ...  
Les personnels mis à disposition de la Société ..... resteront sous l'autorité hiérarchique de leur employeur et sous la responsabilité de ce dernier.
- une avance remboursable de ..... Euros, sur une durée de .... mois avec un différé de ...mois.

Ces appuis seront considérés comme des aides à la création d'emplois prévus dans le cadre de l'article 4 et suivant la définition précisée dans les articles 5.1 et 5.2, ci-avant.

Les appuis en nature sont décrits en annexe II.

Les modalités pratiques de l'avance remboursable feront l'objet d'une convention particulière entre l'opérateur local et la société ..... (annexe III).

## ARTICLE 3 – RESPONSABILITES

L'appui en compétence fourni par les entreprises partenaires du projet est constitutif d'un transfert de compétences soumis à une obligation de moyens et non de résultat.

En conséquence, les appuis de compétence donnés dans le cadre de la présente convention ne pourront jamais donner lieu à la moindre mise en cause de responsabilité de la part de la Société.....celle-ci restant libre d'appliquer ou de ne pas appliquer les orientations fournies.

## ARTICLE 4 – EMPLOIS ATTENDUS EN CONTREPARTIE

4.1. Dans ce cadre, la Société ....., s'engage à créer ..... emplois sur ... ans d'après le prévisionnel ci-dessous :

2006 : .....  
2007 : .....  
2008 : .....

Il est entendu que le décompte sera effectué sur la base d'un effectif de référence de salariés sous contrat à durée indéterminée à la date du .....

4.2. L'annexe I précise la répartition des créations d'emplois par type de fonction et par année.

## ARTICLE 5 – INFORMATIONS

5.1. Pendant la durée de la présente convention, la Société ..... s'oblige à faire parvenir au mandataire :

- ses bilans, comptes de résultats et annexes communiqués à l'administration fiscale, au plus tard dans le mois suivant la date de l'Assemblée Générale, ou de la décision collective, ayant approuvé les comptes d'un exercice social donné.

5.2. Egalement pendant la durée de la présente convention, la Société ..... s'engage à tenir préalablement informé le mandataire dans des délais raisonnables :

- de tout projet susceptible de conduire à un déplacement de ses activités en dehors de la région ;
- de toute intention de cession, apport partiel, mise en location gérance, à ou au bénéfice d'un tiers de tout ou partie de ses activités.

## ARTICLE 6 – RENCONTRES ET POINTS FIXES SUR L'AVANCEMENT DU PROJET

6.1 Pendant la durée de la présente convention, des rencontres entre les représentants habilités de chacune des parties auront lieu, **au moins trois fois par an**, à la demande du mandataire, au siège social ou dans l'établissement principal de la Société .....

6.2 A l'occasion de ces rencontres, la Société ..... fournira au mandataire :

- tous renseignements relatifs à l'activité dans le cadre de l'application de la présente convention ;
- la mise à jour des prévisions de créations d'emplois, en précisant la nature des emplois à pourvoir ;
- l'état précis des emplois réellement créés dans le cadre de son projet (en fournissant la copie des contrats de travail ou la copie du registre du personnel) ;

6.3 Le mandataire ..... s'assurera que tous les engagements d'accompagnement ont été tenus et tiendra informé le Comité d'agrément de toutes difficultés rencontrées afin de permettre les ajustements souhaitables.

## ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet dès sa signature par l'ensemble des parties pour une durée de 18 mois ou le cas échéant jusqu'au remboursement total des avances remboursables consenties.

## ARTICLE 8 – INDEPENDANCE DES STIPULATIONS

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat est frappée de nullité ou est déclarée caduque, les autres stipulations n'en conserveront pas moins leur force obligatoire, et le contrat pourra faire l'objet d'une exécution partielle en attendant que les parties conviennent d'une nouvelle stipulation traduisant leurs intentions.

**ARTICLE 9 – INTEGRALITE DE L'ACCORD**

La présente convention et ses annexes représentent l'intégralité de l'accord entre les parties, et se substitue à tous accords, promesses et engagements préalablement échangés entre les parties à ce sujet. En cas de contradiction, le présent contrat prévaudra.

**ARTICLE 10 – NECESSITE D'UN ECRIT**

Toute adjonction ou modification au présent contrat ne sera valable qu'à la condition d'avoir été conclue d'un commun accord entre les parties et matérialisée par un avenant écrit.

**ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Tous différends nés de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce ....., statuant même en matière de référé.

Fait à

en trois exemplaires originaux  
Convention et annexes

Monsieur .....  
(Fonction)  
(Société)

Monsieur  
Le Mandataire  
(Structure d'appartenance)

Monsieur  
Président du Comité d'Agrément  
(Structure d'appartenance)

**ANNEXES**

**ANNEXE I****Prévisions d'emplois sur trois années**

<b>ANNEES</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>FONCTIONS</b>				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
Total par année				
Total cumulé				

**ANNEXE II****Appuis en nature**

Les appuis en nature apportés au projet de l'entreprise..... seront les suivants :

**1) Appuis en compétences spécialisées en provenance des partenaires d'ALIZE® :**

Nature des compétences	En provenance de	Période envisagée	Temps approximatif (jours)

**2) Autres appuis des partenaires d'ALIZE® (exemple : engagement d'achats, prêts de matériel, mise à disposition de locaux, formation de salariés...)**

**3) Autres appuis financés par le programme ALIZE®, mais provenant d'autres structures (exemple : conseil spécialisé directement payé par le programme ALIZE®)**

**ANNEXE III****CONTRAT D'AVANCE REMBOURSABLE  
PROGRAMME ALIZE® .....**

Entre d'une part

- Le Président du Comité d'Agrément d'ALIZE® ....., Monsieur ....., (fonction) ..... de l'entreprise ....., avec l'accord et pour le compte de l'ensemble des membres de ce comité acté lors de la réunion en date du .....
- Le représentant de l'opérateur local d'ALIZE® ....., Monsieur ....., (fonction) ....., dont le siège social est situé ...

et d'autre part

- Monsieur ....., (fonction)..... de l'entreprise ....., dont le siège social est situé :

ci-après dénommé le bénéficiaire

Ce contrat est conclu dans le cadre de la convention de coopération et de développement en date du ..... définissant les modalités de l'accompagnement à assurer par les partenaires du programme Alizé® ..... auprès de la Société .....

➤ Il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - MONTANT DE L'AVANCE**

L'opérateur local du Comité d'Agrément d'ALIZE® ..... consent au bénéficiaire, conformément à la décision du Comité d'Agrément des Projets d'Alizé® ..... du ....., une avance remboursable sans intérêt de x euros (x euros).

L'équivalent subvention de cette avance remboursable pour la règle de minimis est de : .....

#### **ARTICLE 2 – REGLE "DE MINIMIS"**

Les aides financières accordées par le dispositif ALIZE® relève de la règle "de minimis". Cette règle limite à 100 000 euros, sur une période de trois ans, le montant total des avantages concédés aux PME à l'initiative des pouvoirs publics, y compris les collectivités locales ou régionales, quelle qu'en soit la forme (subvention, exonération fiscale, prêt bonifié, garantie publique, prise de participation publique, ...).

En signant la présente convention, l'entreprise ..... déclare ne pas avoir dépassé ce plafond, aides financières prévues par la présente convention incluses. Pour les aides accordées sous une forme autre qu'une subvention, le montant de l'aide est son équivalent-subvention brut.

#### **ARTICLE 3 - UTILISATION DE L'AVANCE**

Le bénéficiaire s'engage à utiliser le montant de l'avance conformément au plan de financement de son projet d'entreprise approuvé par le Comité d'Agrément ALIZE®.....

#### **ARTICLE 4 - SUIVI DE L'OPERATION**

Le bénéficiaire s'engage à fournir chaque trimestre au Comité d'Agrément d'Alizé® ..... un tableau de bord de l'activité de son entreprise.

Le Comité d'Agrément s'engage à respecter le secret professionnel concernant les informations de toute nature qui lui auraient été communiquées ou dont le Comité d'Agrément aurait pu avoir connaissance, concernant le bénéficiaire et son entreprise.

#### **ARTICLE 5 - DUREE DE L'AVANCE**

L'avance est consenti pour une durée de ..... mois à compter de la date de son versement, qui interviendra le .....

Franchise :    non   
                   oui  d'une durée de ..... mois (6 mois maximum)

#### **ARTICLE 6 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE**

L'avance est remboursable sous forme de versements mensuels, conformément au tableau d'amortissement en annexe.

Le règlement de ces versements s'effectuera au profit du....., banquier de L'opérateur local du Comité d'Agrément d'ALIZE ....., par prélèvement automatique (n° d'émetteur national :.....).

Le bénéficiaire devra informer le ..... de tout changement de compte, trois semaines avant le prélèvement d'une échéance sur le nouveau compte et ainsi produire une nouvelle attestation.

#### **ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'AVANCE**

Le bénéficiaire peut à tout moment procéder à un remboursement anticipé de l'avance, soit en totalité, soit de façon partielle, chaque remboursement partiel devra alors correspondre à un nombre entier de remboursements périodiques, sans possibilité de fractionnement.

L'opérateur local du Comité d'Agrément d'ALIZE ..... se réserve le droit de demander au bénéficiaire le remboursement anticipé de l'avance, dans les cas suivants :

- cessation volontaire d'activité de l'Entreprise,
- non respect des échéances de remboursement,
- non respect des contreparties, notamment en terme d'emploi réalisé,
- délocalisation en dehors du territoire national français

par ailleurs en cas de délocalisation en dehors du territoire « Alizé® ..... », le Comité d'agrément se réservera la possibilité d'étudier l'opportunité de demander un remboursement anticipé.

#### **ARTICLE 8 - AUTRES MODIFICATIONS CONTRACTUELLES**

Toute autre modification contractuelle demandée par le bénéficiaire sera soumise au Comité d'agrément des projets Alizé® ....., et donnera lieu à l'établissement d'un avenant.

#### **ARTICLE 9 - LITIGES ET COMPETENCES**

Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution du présent contrat et ne pouvant être résolu de façon amiable sera soumis à un arbitre choisi d'un commun accord ou désigné par le Tribunal de .....

Fait en trois exemplaires originaux, le .....

Le Président  
du Comité d'Agrément

L'opérateur local

Le Bénéficiaire

Annexes :

1. Tableau d'amortissement de l'avance
2. Autorisation de virement automatique

### TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Nom :

Mise en place de l'avance :

Montant de l'avance :

Durée de la franchise si elle existe (cf. article 4) :

Nombre de mois :

1ère échéance :

Montant de la mensualité :

Date de prélèvement :

Nb de mois	Date de prélèvement	Capital restant dû	Rembt capital	Prélèvements en €
1		€	€	€
2		€	€	€
3		€	€	€
4		€	€	€
5		€	€	€
6		€	€	€
7		€	€	€
8		€	€	€
9		€	€	€
10		€	€	€
11		€	€	€
12		€	€	€
13		€	€	€
14		€	€	€
15		€	€	€
16		€	€	€
17		€	€	€
18		€	€	€
19		€	€	€
20		€	€	€
21		€	€	€
22		€	€	€
23		€	€	€
24		€	€	€
25		€	€	€
26		€	€	€
27		€	€	€
28		€	€	€
29		€	€	€
30		€	€	€
31		€	€	€
32		€	€	€
33		€	€	€
34		€	€	€
35		€	€	€
36		€	€	€
37		€	€	€
38		€	€	€
39		€	€	€
40		€	€	€
41		€	€	€
42		€	€	€
		€	€	€

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## AUTORISATION DE VIREMENT AUTOMATIQUE

Le bénéficiaire joint au présent contrat :

- un RIB
- une copie du formulaire délivré par sa Banque attestant que la demande de virement a été mise en place.